

Acte rendu exécutoire  
Par transmission en  
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 20 DEC. 2012



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2012  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012\_A189

## OBJET : Finances - Budget Primitif 2013 - Vote du Budget Annexe de l'Aménagement

Le 14 décembre 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 7 décembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MERSALI Malik - MICHEL Claude - MOHAMMEDI Amaria - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - RIVORY Olivia - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

**Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s)** : DEVESA Brigitte suppléée par SKRIVAN Fleur - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MICHEL Marie-Claude suppléée par MENGEAUD Julien - POTIE François suppléé par MAS Jean-Louis - VALETA Marie-José suppléée par HAMY François

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités**

**Territoriales** : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - BERNARD Christine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMI Helliot donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle donne pouvoir à BENON Charlotte - CHORRO Jean donne pouvoir à LOUIT Christian - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MORBELLI Pascale - DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GARÇON Jacques - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine donne pouvoir à CHARRIN Philippe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à BARBAT-BLANC Odile - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARNIER Eliane donne pouvoir à GARCIA Daniel - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - JONES Michèle donne pouvoir à MERGER Reine - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à PIERRON Liliane - LEGIER Michel donne pouvoir à MARTIN Régis - MARTIN Richard donne pouvoir à ORCIER Annie - MATAS Henri donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MAURET Jacques donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - MUSSET Alain donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre - NELIAS Mireille donne pouvoir à PATOT Gérard - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BENNOUR Dahbia - PIZOT Roger donne pouvoir à CURINIER Erick - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à AREZKI Alain - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à RENAUDIN Michel - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - TONIN Victor donne pouvoir à TAULAN Francis

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : CASSAN René - DE PERETTI François-Xavier - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - MEDVEDOWSKY Alexandre - QUARANTA Alain - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques

**Secrétaire de séance** : Yannick DECARA

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**CONSEIL DU 14 DECEMBRE 2012**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Jean-Claude PERRIN

**Thématique : Ressources/Finances**

**Objet : Budget primitif 2013 – Vote du Budget annexe de l'Aménagement  
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

Le Budget Primitif est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de la Collectivité.  
Ce budget est voté par le Conseil de Communauté. Tel est l'objet du présent rapport.

**Exposé des motifs :**

Lors du Conseil de Communauté du 25 octobre 2012, nous avons débattu des orientations budgétaires pour l'année 2013 et des priorités à retenir.

J'ai l'honneur aujourd'hui de soumettre à votre approbation le projet de Budget Primitif du budget annexe de l'Aménagement pour l'année 2013 qui répond aux orientations et priorités déterminées.

Dans le cadre de sa compétence en matière de Développement Economique, la CPA a créé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007 un budget annexe de l'aménagement afin de suivre les opérations de création de Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) réalisées en régie.

Ceci est en effet une obligation de la M14 qui stipule : « les opérations relatives aux lotissements ou d'aménagement de zone sont caractérisées par leur finalité économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Ces activités sont individualisées au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et individualiser les risques financiers de telles opérations qui peuvent être importants compte tenu de la nature de ces opérations et de leur durée. »

Le budget annexe de l'Aménagement regroupe ainsi deux opérations de création de ZAC (zone d'aménagement concerté) : la ZAC du carreau de la Mine à Meyreuil et la ZAC des Vergeras à St Estève Janson.

L'ensemble des dépenses et des recettes inhérentes à ces deux opérations sont imputées sur le budget annexe afin d'avoir une vision complète du coût de l'opération d'aménagement. Il s'agit des dépenses d'acquisitions foncières, des frais d'études (assistance à maître d'ouvrage, maîtrise d'œuvre,...) et des prestations liées à la commercialisation des lots.

Le budget annexe de l'aménagement doit être équilibré.

**Le détail des postes par opération est le suivant :**

**ZAC du Carreau de la Mine**

L'opération est en phase active de commercialisation.

Les dépenses concernent :

- 50.000 € pour l'acquisition de parcelles
- 20.000 € pour les prestations liées à la commercialisation des lots (architecte urbaniste de la ZAC et géomètre)
- 50.000 € de reliquat de travaux sur la ZAC.

**ZAC des Vergeras**

Les montants concernent l'acquisition de parcelles manquantes de la ZAC (180.000 €) et la mission d'assistance au maître d'ouvrage (10.000 €) pour la procédure de Déclaration d'Utilité Publique de l'opération.

Les recettes du budget annexe proviennent des cessions de lots sur la ZAC du carreau de la Mine inscrites à hauteur de 310.000 € pour 2013.

**CONCLUSION**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à  
**620.000 €**

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à  
**310 000 €**

**Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312-4 ;

VU l'avis de la Commission des Finances en date du 13 novembre 2012,

VU l'avis du Bureau communautaire du 29 novembrs 2012 ;

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Budget Primitif 2013 du budget annexe de l'Aménagement, par nature, tel qu'il vous est présenté :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Ligne de crédit</b>	<b>Libellé</b>	<b>B.P. 2013</b>
011	6015		Terrains à aménager	230 000
011	6045		Achat d'études, prestations de service	30 000
011	605		Achat de matériel, équipements et travaux	50 000
042	71355		Variation des stocks de terrains aménagés	310 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>620 000</b>

<b>RECETTES</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Ligne de crédit</b>	<b>Libellé</b>	<b>B.P. 2013</b>
042	71355		Variation des stocks de terrains aménagés	120 000
042	7133		Variation des stocks	190 000
70	7015		Vente de terrains aménagés	310 000
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>				<b>620 000</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>DEPENSES</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Ligne de crédit</b>	<b>Libellé</b>	<b>B.P. 2013</b>
040	3555		Stocks de terrains aménagés	120 000
040	315		Terrains	180 000
040	3354		Etudes et prestations de services	10 000
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>310 000</b>

<b>RECETTES</b>				
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Ligne de crédit</b>	<b>Libellé</b>	<b>B.P. 2013</b>
16	168751		Avance du Budget Principal	-
040	3555		Stocks de terrains aménagés	310 000
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				<b>310 000</b>

**OBJET : Finances - Budget Primitif 2013 - Vote du Budget Annexe de l'Aménagement**

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	135
Abstentions	3
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	132
Majorité absolue	67
Pour	132
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

AGOPIAN Jacques - DAVENNE Chantal - SKRIVAN Fleur

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



19 DEC. 2012